



Société Y.H. Dimri

Code d'éthique
Valeurs et règles de conduite

Décembre 2016

Le Code d'éthique de la société Y.H. Dimri

Chers employés et partenaires,

La société Y.H. Dimri construit des immeubles offrant une qualité de vie, tout en mettant un point d'honneur à l'octroi d'un service du plus haut niveau à sa clientèle : les acheteurs des biens immobiliers et les locataires des propriétés. Ceci à chaque étape du processus : planification, construction, remise des clés, installation, résidence et utilisation de la propriété. Cette politique explique notre croissance et notre réputation fondée sur le professionnalisme et la confiance.

Afin de poursuivre sur la voie de la croissance, nous avons décidé de définir le Code d'éthique de l'entreprise. Ce Code présentera les valeurs et les règles de conduite sur lesquelles se fondent nos activités. Ceci afin de garantir un comportement adéquat à l'égard de l'ensemble des acteurs ayant un impact sur la réussite de la société et influencés par nos activités.

Les trois valeurs fondamentales qui ont permis notre réussite sont : **l'esprit de famille, l'équité et l'engagement envers le succès**. Ces valeurs s'expriment dans les règles de conduite qui ensemble définissent notre vision d'entreprise : **l'esprit de famille**, fondé sur le développement de partenariat au fil du temps, **l'équité** : tout en maintenant l'intégrité d'entreprise et **l'engagement envers le succès** : qui se traduit par l'aspiration à l'excellence dans nos activités face à nos collègues, fournisseurs et clients.

Nous voyons dans ce Code un axe central de l'activité de la société. Par conséquent, le Code d'éthique engage tous ceux qui agissent au sein et au nom de l'entreprise. D'autre part, afin de préserver un environnement professionnel responsable, les employés sont tenus de rapporter toute violation du Code d'éthique à leur supérieur hiérarchique direct ou au responsable de l'éthique au sein de l'entreprise. La société assurera la protection de tout employé dévoilant une violation ou une infraction portant atteinte à l'intégrité de l'entreprise.

Je suis convaincu que ce Code nous servira de référence dans nos activités quotidiennes et nous maintiendra sur la voie du succès.

Cordialement,

Ygal Dimri

PDG

Les valeurs fondamentales et les règles de conduite

Esprit de famille

L'esprit de famille veut dire l'engagement de chacun de nous pour la réussite de la société et le succès de l'autre. Dans nos activités quotidiennes, notre esprit de famille s'exprime dans « l'esprit de corps », la cohésion, le respect, l'ouverture et la modestie. C'est ainsi que nous avons commencé nos activités et aujourd'hui encore, nous travaillons dans le respect de cette valeur.

Un esprit de famille basé sur le partenariat, tout en écoutant et en accordant une attention personnelle et chaleureuse à tous ceux qui ont un impact sur nos activités ou sont influencés par elles. Nous accompagnerons donc étroitement nos clients, depuis la planification et jusqu'à la période de résidence, afin de les aider à prendre l'une des décisions les plus importantes de leur existence.

L'esprit de famille s'exprime dans toutes nos activités et fait partie de notre identité « en tant que foyer chaleureux et aimant ». Cette atmosphère est projetée sur nos clients et fournisseurs, alors que nous multiplions les efforts pour que la valeur de l'esprit de famille, faite de chaleur et d'amour, se reflète également dans nos projets.

Les règles de conduite de la valeur de l'« esprit de famille »

Sujet	Règle de conduite
Dignité humaine	Chez Y.H. Dimri, nous nous efforçons de créer un environnement de travail libre où chaque employé travaille sans crainte. Par conséquent, il est strictement interdit aux employés ou à tous ceux agissant au nom de la société d'exercer de la violence physique, verbale ou un harcèlement sexuel. Chacun d'entre nous doit veiller à respecter les droits de leurs subalternes et à ne

Décembre 2016

Sujet	Règle de conduite
	<p>pas nuire à leur vie privée.</p> <p>Dans le cadre de nos activités, nous nous engageons à respecter les valeurs, les opinions et l'expérience de nos collègues, clients et fournisseurs. Chaque employé est tenu à reconnaître et à prendre en compte les besoins et les souhaits d'autrui dans le processus de prise de décision, afin de mettre en œuvre les principes de la dignité humaine.</p> <p>La société interdit toute forme de harcèlement sexuel et enquête sur tout soupçon ou plainte de harcèlement sexuel d'un homme ou d'une femme. En vertu de la loi, dans le cadre d'une relation d'autorité au travail, lorsqu'il existe une relation d'autorité entre le harceleur et le harcelé, directement ou indirectement, la chose sera considérée comme harcèlement sexuel même si le/ la harcelé(e) n'a pas exprimé de refus. Une présentation consacrée au sujet peut être consultée sur le site internet de la société.</p>
<p>Relations de travail</p>	<p>Nous reconnaissons l'importance de notre relation avec nos partenaires d'affaires (nos clients et fournisseurs) et nous estimons qu'elle est essentielle à notre réussite. Par conséquent, nous fournirons des informations pertinentes à ces parties pour les besoins d'une prise de décisions avisée, tout en présentant les normes de travail standard de la société.</p> <p>Nous nous efforçons d'entretenir des interactions fondées sur le respect, la confiance et le professionnalisme et nous nous conduisons envers nos partenaires comme nous souhaitons qu'ils se comportent à notre égard. Dans ce cadre, nous travaillons au développement de liens fructueux et étroits, afin de créer des relations de travail à long terme.</p>
<p>Culture de l'organisation</p>	<p>La force de la société vient de sa capacité à travailler en tant qu'unité cohésive. Par conséquent, les employés doivent promouvoir le travail d'équipe pour améliorer les processus et se familiariser avec les activités des autres unités associées à leur travail. Ceci afin de fournir un service approprié, efficace et professionnel dans le but d'atteindre les objectifs de l'entreprise.</p>
<p>Équilibre travail/ loisirs</p>	<p>La société reconnaît les besoins personnels de chaque employé. Nous estimons qu'offrir la tranquillité d'esprit à notre collaborateur et à sa famille augmentera sa satisfaction et son efficacité au travail. Par conséquent, les directeurs doivent ajuster la charge de travail entre leurs employés, en mettant l'accent sur l'équilibre entre le travail et les loisirs de l'employé.</p>
<p>Utilisation des actifs de l'organisation</p>	<p>Les actifs de la société sont destinés à la promotion de ses objectifs d'affaires. C'est pourquoi, les employés sont responsables de préserver les biens et les ressources de l'entreprise et doivent s'abstenir d'utiliser les actifs de l'organisation dans des</p>

Décembre 2016

Sujet	Règle de conduite
	objectifs sans rapport avec leurs fonctions, sauf autorisation explicite.
Développement de la communauté	La société estime que la communauté au sein de laquelle elle agit est une source importante de sa réussite. Dans le cadre de notre responsabilité sociale, nous consacrons des ressources pour le bien-être de la communauté. Dans ce cadre, la société encourage le bénévolat des employés et s'efforce de fournir une aide financière afin de réduire les inégalités, d'aider les nécessiteux et autrui.

Décembre 2016

Équité

L'équité signifie une conduite cohérente tout en adhérant à des règles claires et convenues. L'équité se manifeste lorsque nous nous comportons en êtres humains avant de nous comporter en hommes d'affaires. Par conséquent, le maintien d'un comportement humain approprié reste une priorité lors de la promotion de nos objectifs commerciaux.

L'équité commence par un respect sans compromis des exigences de la loi, tout en assurant la transparence et en présentant des informations fiables et précises. De plus, l'équité repose sur la coordination des attentes entre la société et tous les acteurs face auxquels nous agissons. Cette conduite contribue à l'établissement de relations de confiance à long terme avec nos collaborateurs, fournisseurs et clients.

Les règles de conduite de la valeur d'« équité »

Sujet	Règle de conduite
Respect de la loi et des procédures de la société	Tous les employés de la société et ceux agissant en son nom sont tenus d'agir en conformité avec les lois de l'État d'Israël, ses règlements et les règles de la société. En outre, un employé de la société témoin d'une effraction de cette règle de conduite est tenu de la signaler. Le fait de ne pas la signaler constitue une violation du Code d'éthique.
Tenue de négociations de bonne foi	Nous croyons dans des pratiques d'affaires justes et équitables. Par conséquent, nous nous abstenons d'exploiter des informations classifiées, des fausses déclarations, de toute manipulation ou activité commerciale déloyale. D'autre part, nous nous efforçons de négocier en toute bonne foi avec nos clients et fournisseurs.
Transparence de l'information	Nous nous engageons à agir avec transparence, en établissant un équilibre entre la préservation de l'intérêt de la société et des rapports complets et fiables. Conformément aux dispositions de la loi, nous nous engageons à une inscription correcte dans les documents de la société et à une publicité et à un marketing équitables, y compris le maintien de la clarté de l'information. En tant qu'employés de la société, nous devons fournir à nos actionnaires, fournisseurs et clients des informations fiables. En cas de doute sur la fiabilité de différents rapports, tant au sein de la société que chez des acteurs externes, il faut

Décembre 2016

Sujet	Règle de conduite
	en informer le directeur et/ou le responsable de l'éthique.
Préservation de la confidentialité des clients	L'entreprise attache une grande importance à la préservation des informations relatives à ses clients. Par conséquent, nous assurerons la confidentialité de nos clients, tout en prenant les mesures appropriées pour sécuriser les informations dont nous disposons. Il est interdit d'utiliser des informations à propos du client en dehors du cadre du poste, sauf approbation du client.
Conduite correcte face aux concurrents	Nous nous engageons à mener nos activités tout en maintenant une bonne conduite. Par conséquent, il est interdit de dénigrer nos concurrents, nous ne les calomnierons pas et nous nous conduisons à leur égard en nous basant sur des informations concrètes et factuelles, de la même façon que nous souhaitons qu'ils se comportent à notre égard.
Conformité aux lois sur les titres	<p>Nous nous conformerons à toutes les lois interdisant la négociation des titres sur la base d'informations intérieures, inconnues du grand public. De même, il est interdit aux employés de la société de recommander à une autre personne de négocier les actions de la société.</p> <p>Afin de lever tout doute et afin de créer une relation de confiance avec les actionnaires minoritaires de la société, la direction de l'entreprise est tenue à la plus grande rigueur lors de l'exécution de transactions avec les parties intéressées.</p>
Parrainage et donations	Il est interdit de s'engager au nom de la société à fournir des parrainages et des dons. Ce domaine sera traité par les personnes autorisées au sein de la société. A ce sujet, nous nous efforcerons de tenir une documentation précise conformément aux dispositions légales.
Conflit d'intérêts	Nos employés doivent éviter les activités contraires aux intérêts de la société. Les employés doivent garder à l'esprit l'intérêt de l'entreprise et éviter les considérations personnelles lors de leurs prises de décision. En cas de suspicion de conflit d'intérêts ou de potentiel de conflit d'intérêts, il faudra le signaler au directeur et/ou au responsable de l'éthique.
Interdiction de recevoir ou d'accorder des faveurs	La société respecte une politique d'intégrité. Par conséquent, il est interdit d'offrir des cadeaux, d'exercer des pressions et de tenter d'influencer les différentes parties, y compris les acteurs gouvernementaux et leurs représentants. Les cadeaux au nom de la société seront accordés après approbation de la direction de la société.

Décembre 2016

Sujet	Règle de conduite
	<p>Afin de maintenir une culture éthique au sein de la société, il est interdit d'accepter des cadeaux. Nos employés sont tenus de rejeter toute proposition de faveur, et d'en informer le supérieur hiérarchique direct et/ou le responsable de l'éthique. Il convient de noter que les cadeaux promotionnels d'une valeur estimée à 150 NIS maximum peuvent être acceptés (un cadeau exceptionnel sera signalé au responsable de l'éthique pour approbation).</p>
<p>Sécurité de l'information et secret</p>	<p>Dans le cadre de nos activités, nous assurerons des procédures de sécurité de l'information, tout en conservant des enregistrements précis et en gérant de façon optimale les informations. Il est strictement interdit de divulguer des informations commerciales ainsi que des données personnelles des employés, des clients et des fournisseurs sans autorisation.</p> <p>Le transfert et l'utilisation de l'information se feront conformément aux procédures existantes en ce qui concerne le contenu et le mode de transfert. En cas de doute, contactez le responsable de la sécurité de l'information.</p>
<p>Égalité des chances</p>	<p>Nous prônons le principe de l'égalité des chances de tout un chacun et œuvrons à l'appliquer dans le recrutement, l'emploi et la promotion de nos employés. Lors de l'embauche, nous nous efforçons d'éviter toute discrimination et d'évaluer un candidat uniquement en fonction de ses compétences et de son aptitude au poste, sans distinction de religion, race, couleur, statut personnel, parentalité, origine ou nationalité, handicap, âge, sexe ou orientation sexuelle, le tout conformément aux dispositions légales. En matière d'emploi, nous viserons à une flexibilité organisationnelle permettant de prendre en compte les besoins de l'employé. Lors de la promotion d'un employé, nous agissons sur la base de critères professionnels clairs.</p>
<p>Traitement équitable des employés</p>	<p>Nous nous engageons à traiter équitablement chaque employé : depuis l'octroi de conditions appropriées, en passant par la transparence en ce qui concerne le processus des décisions pertinentes pour l'employé et jusqu'à la rémunération de l'employé, conformément aux conventions applicables.</p>
<p>Gestion des dépenses personnelles</p>	<p>Nous agissons conformément aux directives de la société en ce qui concerne le suivi et les rapports en matière de frais (hébergement et voyage) et la façon dont ils sont enregistrés dans les documents de l'entreprise. Il est interdit d'imputer des frais occasionnés en dehors du cadre des fonctions sur le compte de la société.</p>

Engagement envers le succès

L'engagement envers le succès veut dire une aspiration constante à l'excellence. L'engagement envers le succès comprend l'établissement d'objectifs clairs tout en adoptant des normes élevées et en les respectant sans compromis, en mettant en place des contrôles, en tirant les conclusions appropriées et en les assimilant. Dans ce contexte, nous agissons avec détermination et ambition en faveur du rendement économique et de la réussite économique, tout en assumant la responsabilité de nos activités et en réalisant notre potentiel personnel et organisationnel.

En tant que société de construction leader sur le marché, l'engagement envers le succès et la création d'une rentabilité pour les actionnaires se traduisent par l'acceptation de la responsabilité de l'ensemble du processus face au client : depuis la planification, en passant par l'étape de l'installation à la période de résidence ou d'utilisation du bien immobilier. Par conséquent, nous avons adopté une approche commerciale qui place le client au centre de l'attention. Nous sommes convaincus que la satisfaction du client est la garantie de notre succès et nous agissons au quotidien pour répondre à ses besoins.

Règles de conduite de la valeur de l'« engagement envers le succès »

Sujet	Règle de conduite
Service	<p>Nous gérons des projets à long terme et il est donc essentiel d'offrir un service professionnel et de qualité, tout en traitant efficacement les plaintes des clients et les différents problèmes.</p> <p>Nous accordons la plus grande importance à une construction de qualité supérieure et à la promotion de la créativité et de l'innovation, afin d'assurer la satisfaction des clients.</p>
La culture qui favorise la qualité	<p>Chacun de nous a une part de responsabilité dans le succès de la société. C'est pourquoi, nos employés sont tenus d'agir dans le respect des normes professionnelles majeures. La direction est responsable de définir des objectifs pour les employés et de clarifier les moyens d'action pour les atteindre. Il est de la responsabilité de chaque employé d'assurer le respect de ses objectifs et de prévenir son supérieur hiérarchique direct en cas de non-respect de ces objectifs.</p> <p>D'autre part, afin de promouvoir l'innovation et de demeurer des leaders du marché sur lequel nous travaillons, l'employé doit se tenir à jour dans le domaine de sa</p>

Décembre 2016

Sujet	Règle de conduite
	responsabilité au sein de la société, afin d'améliorer en permanence son savoir professionnel.
Représentation et exemple personnel	Nos employés représentent la société, ses valeurs et ses activités auprès du public. Dès lors, les employés sont tenus de s'efforcer de représenter dignement la société. Cette représentation se traduit par une tenue professionnelle, par des règles de conduite et des relations avec autrui appropriées, basées sur le respect et donnant l'exemple. Cette règle doit être mise en pratique dans les installations de la société et à tout moment où les employés peuvent être associés à l'entreprise (par exemple, utilisation licite des véhicules de la société soumis aux procédures de la société).
Maintien de la sécurité	Dans le cadre de nos activités, nous avons un engagement de respecter l'ensemble des règles de sécurité. Nous offrirons donc à nos employés un environnement de travail sécuritaire. La valeur de sécurité guidera la société et ses employés dans toutes leurs activités durant le processus de construction afin de créer un environnement résidentiel sécuritaire. Les incidents de sécurité seront étudiés afin d'éviter qu'ils se répètent dans l'avenir.
Rapport sur les dangers	Dans le cadre de nos activités, nous nous engageons à réduire les risques et à prévenir les accidents. C'est pourquoi, les employés de la société sont tenus de signaler les dangers liés à la sécurité, les défaillances, les négligences ou les « quasi accidents » rencontrés. La direction de la société agira pour minimiser les risques, tirer les leçons des situations existantes et les assimiler.
Développement et responsabilisation des employés	Nous sommes convaincus que la promotion de nos employés est une condition nécessaire à notre réussite et implique une volonté constante d'amélioration. La direction de la société doit œuvrer en faveur du renforcement des connaissances professionnelles des employés, en les faisant participer aux processus organisationnels de la société et en leur offrant un environnement de travail approprié. D'autre part, les employés doivent disposer des outils et de la formation utiles à l'exercice de leurs fonctions, y compris un soutien et des critiques constructives.
Reconnaissance de l'excellence	Nous encourageons la récompense des employés ayant fait preuve d'une excellence personnelle exceptionnelle. Par conséquent, nous mettrons en avant et récompenserons les collaborateurs s'étant démarqués. Ceci pour exprimer notre gratitude et pour renforcer la motivation favorisant l'excellence parmi nos employés.

Décembre 2016

Sujet	Règle de conduite
<p>Responsabilité environnementale</p>	<p>Nous sommes convaincus que la responsabilité environnementale fait partie intégrante de nos activités quotidiennes. Dès lors, dans le cadre du processus de prise de décision, nous examinons les implications sociales, environnementales et économiques de nos activités.</p> <p>Nous aspirons à la réduction des impacts environnementaux des bâtiments que nous construisons tout en favorisant le développement durable pour nous et pour les générations futures</p>

Décembre 2016

Le Code d'éthique dans la pratique

Le Code d'éthique entre vos mains exprime notre mode de conduite dans les affaires. Dès lors, toute personne agissant au nom de la société Y.H. Dimri est tenue de se conduire conformément à ce Code.

Ceci signifie que nous devons nous assurer de respecter 3 principes :

- ✓ **Notre conduite doit être conforme aux règles de conduite décrites dans le Code d'éthique.**
- ✓ **Notre conduite doit être basée sur le jugement personnel, de sorte à constituer un exemple pour autrui.**
- ✓ **Notre conduite doit promouvoir la réputation de la société.**

La violation des règles de conduite détaillées dans le Code d'éthique peut entraîner des mesures disciplinaires de la part de la société.

Qui informer ?

La société encourage à signaler immédiatement toute suspicion de violation et compte étudier toute plainte portant sur une suspicion d'enfreinte de la politique de l'entreprise déposée de bonne foi. La société interdit toute mesure de représailles contre un employé ayant signalé une conduite inappropriée ou déposé une plainte à son sujet.

S'il y a un doute, il n'y a pas de doute

Dans tous les cas de suspicion de violation des lois, des règlements ou du Code d'éthique, et en cas de dilemme quant au mode de conduite approprié, le responsable de l'éthique de la société devra en être informé. Le responsable de l'éthique fondera son activité sur la clarification des faits et la détermination de la voie correcte, tout en assurant l'anonymat, sous réserve des dispositions légales. La clarification permettra une action appropriée conforme à l'esprit de la société.

Décembre 2016

Le responsable de l'éthique peut être contacté par les voies suivantes :

Rapport anonyme

Au numéro de téléphone : 08-9939085

Par courrier : rehov Jerusalem 1, PO 71, Netivot 8771001, à l'attention du responsable du Code d'éthique.

Rapport non anonyme (discret)

Par email : report@dimri.co.il